Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000855-20250122-001-006-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2025
Publication : 03/02/2025

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :
16 janvier 2025

Délibération affichée en mairie le : 31 janvier 2025

Télétransmission au contrôle de légalité le : 31 janvier 2025

Accusé réception reçu le :

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :
Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Fabienne PERALDI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Absents :
Hélène AUBRY (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI)

Secrétaire de séance : Camille ROSSI

Délibération n°001-006-2025 : Tarification des services de l'eau *(annule et remplace)*

Le Maire rappelle la délibération n°007-001-2024 fixant les tarifs du service de l'eau au 1er janvier 2025.

Cependant, il convient de modifier ladite délibération, en particulier la partie relative au réseau de Porticcio.

Présentation de la réforme des redevances dues à l'Agence de l'Eau, applicables dès le 1er janvier 2025, quelle que soit la période de consommation facturée :

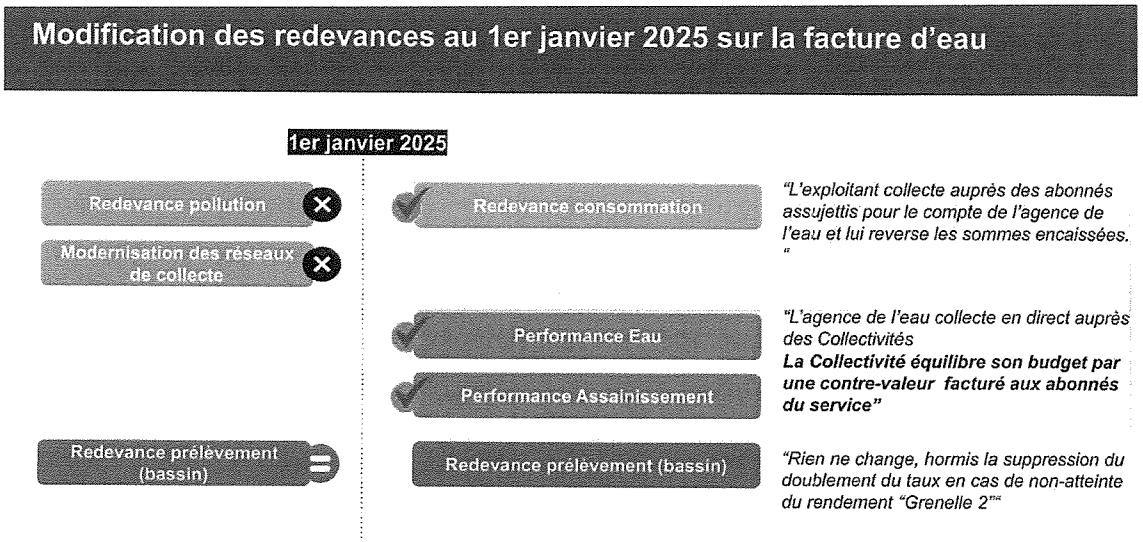

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000855-20250122-001-006-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2025
Publication : 03/02/2025

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Tarifs communs aux deux réseaux (Cauro et Porticcio)

Raccordement au réseau d'eau potable

- Installation simple avec branchement d'un compteur individuel (nouvelle construction) :1 000 €
- Installation d'un compteur général (habitat semi-collectif, collectif ou lotissement) : sur devis
- Installation d'un compteur pour chaque logement ou maison appartenant à l'habitat semi-collectif, collectif ou au lotissement : 1 000 €

Installation d'un 2e compteur (2e logement sur construction existante ou compteur jardin sur parcelle déjà raccordée) : 600 €

Frais divers :

- Mise en service (ouverture de compte) : 50 €
- Abonnement : 60 € / an
- Redevance consommation eau potable (Agence de l'Eau) : 0.43 € / m^3 facturé
- Redevance performance eau (Agence de l'Eau) : 0.0126 € / m^3 facturé
- Frais de gestion : 5.50 € / semestre
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m^3 / personne / semestre
- Forfait compteur restaurants et hébergements de tourisme défectueux : 300 m^3 / semestre
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 60 m^3 / an

Tarifs propres au réseau communal (village)

- Consommation : 1.10 € / m^3

Tarifs propres au réseau de Porticcio (Prunelli I, Prunelli II / Prunelli II Rocade, Capitoro, Bomorto)

La Commune refacture les tarifs appliqués par le service de l'eau de Grosseto-Prugna.

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les tarifs des services de l'eau tels que présentés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA

MAIRIE DE CAURO CORSE DU SUD
Le Maire
Pascal LECCIA